

**NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AU SEIN OU À
DESTINATION DES ETATS-UNIS, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE OU DU JAPON, OU TOUTE AUTRE
JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.**

95,02% des nouvelles actions Solvay souscrites via une offre avec droits dans le contexte de l'acquisition de Cytec

Lancement du placement des scrips

Bruxelles, 16 décembre 2015, 18:30 --- Solvay annonce aujourd’hui que 95,02% des 21 175 283 actions nouvelles, qu’elle a offertes dans le cadre de son augmentation de capital de 1,5 milliard d’euros, ont été souscrites à un prix de 70,83 euros par action avec droits de souscription. Cette augmentation de capital a été lancée pour compléter le financement de l’acquisition de Cytec, dont la clôture est intervenue le 9 décembre.

Les actions nouvelles ont été offertes avec droits de préférence pour les actionnaires existants au ratio d’1 action nouvelle pour 4 droits de préférence. Les droits étaient admis à la négociation sur les marchés réglementés d’Euronext Brussels et Euronext Paris du 4 décembre au 15 décembre.

A partir de la clôture de ces marchés réglementés le 3 décembre, les actionnaires existants de Solvay et les personnes ayant acquis des droits du 4 décembre au 15 décembre avaient le droit de souscrire, durant cette période, à des actions nouvelles au prix de souscription et conformément au ratio, et sous réserve des restrictions en vertu des législations applicables sur les valeurs mobilières.

Les 4 215 836 droits qui n’ont pas été exercés à la fin de la période de souscription avec droits mentionnée ci-dessus ont été convertis en un nombre égal de scrips.

Les preneurs ferme Credit Suisse, Morgan Stanley et BNP Paribas Fortis agissent en tant que coordinateurs globaux associés et teneurs de livre associés pour l’augmentation de capital et Credit Suisse et Morgan Stanley agiront en tant que coordinateurs globaux associés et teneurs de livre associés pour le placement exempté des scrips par constitution accélérée d’un carnet d’ordres. Les acquéreurs de scrips auront l’obligation de souscrire à des actions nouvelles correspondant au nombre de scrips acquis par eux conformément au ratio.

Le placement des scrips devrait commencer aujourd’hui, le 16 décembre 2015. Les preneurs ferme ont accepté de souscrire toutes les actions nouvelles qui n’ont pas été souscrites lors de l’augmentation de capital, sous réserve des conditions et modalités d’une convention de prise ferme.

Le produit net (le cas échéant) du placement des scrips sera divisé au pro rata parmi tous les détenteurs de droits qui n’ont pas été exercés pendant la période de souscription avec droits, à moins que le produit net du placement des scrips divisé par le nombre de droits non exercés ne soit inférieur à 0,01 euros, en quel cas ce produit net sera transféré à Solvay.

**NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AU SEIN OU À
DESTINATION DES ETATS-UNIS, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE OU DU JAPON, OU TOUTE AUTRE
JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.**

Les résultats du placement des scrips et le montant (le cas échéant) du produit net de ce dernier revenant aux détenteurs de droits non exercés devraient être annoncés le 17 décembre 2015 ou aux alentours de cette date. Le paiement pour la souscription avec droits et scrips devrait avoir lieu le 21 décembre 2015 ou aux alentours de cette date. La délivrance des actions nouvelles (qui seront admises à la négociation sur les marchés réglementés d'Euronext Brussels et Euronext Paris sous le code ISIN BE0003470755) aura lieu le 21 décembre 2015 ou aux alentours de cette date. Le paiement du produit net, le cas échéant, du placement des scrips, devrait avoir lieu le 21 décembre 2015 ou aux alentours de cette date.

Un prospectus a été approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) le 2 décembre 2015 et est disponible en anglais, néerlandais et français. Sous réserve de certaines restrictions, des copies du prospectus sont disponibles sur demande et sans frais auprès de BNP Paribas Fortis au +32 2 433 40 32 (français), + 32 2 433 40 34 (anglais) ou + 32 2 433 40 31 (néerlandais). Sous réserve de certaines restrictions, le prospectus peut également être consulté sur www.solvay.com et www.bnpparibasfortis.be.

* * * * *

La présente communication écrite ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offres d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou n'importe quel autre Etat. Les valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du Securities Act of 1933, tel que modifié, et ne peuvent pas être offertes, exercées ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'exemption d'enregistrement applicable. Il n'existe pas d'intention d'enregistrer une quelconque partie de l'offre aux Etats-Unis ou d'effectuer une offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

L'émission, l'exercice ou la vente de valeurs mobilières dans le cadre de l'offre sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certains Etats. Solvay n'accepte aucune responsabilité dans l'hypothèse d'une violation par quiconque de ces restrictions.

Les informations comprises dans ce document ne constituent pas et ne font pas partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans le présent document, dans des Etats dans lesquels une telle offre, sollicitation ou vente seraient contraires à la loi. Un prospectus pour les besoins de la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée (ensemble avec toute mesure de transposition applicable dans tout Etat Membre, la « Directive Prospectus ») a été approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers belge le 2 décembre 2015 et est disponible pour consultation tel qu'exposé dans le présent communiqué de presse. Investir dans les actions nouvelles et les scrips et la négociation des droits comportent certains risques. Les investisseurs potentiels doivent lire le prospectus et doivent, en particulier, consulter la section "Facteurs de risque" dans le prospectus pour une analyse de certains facteurs qui doivent être examinés attentivement avant d'investir dans les droits, scrips ou actions nouvelles. La distribution du présent communiqué de presse peut être restreinte par la loi ou réglementation applicables dans certains pays. Par conséquent, les

**NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AU SEIN OU À
DESTINATION DES ETATS-UNIS, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE OU DU JAPON, OU TOUTE AUTRE
JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.**

personnes qui viendraient à entrer en possession du présent document devront s'informer de telles restrictions et les observer.

Solvay n'a pas autorisé l'offre au public de valeurs mobilières dans des Etats Membres de l'Espace Economique Européen autres que la Belgique et la France. Concernant tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen autre que la Belgique et la France et qui a transposé la Directive Prospectus (chacun un « Etat Membre Pertinent »), aucune mesure en vue d'effectuer une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication d'un prospectus dans un tel Etat Membre Pertinent n'ont été prises ou ne seront prises. Par conséquent, les valeurs mobilières peuvent uniquement être offertes dans un Etat Membre Pertinent (a) à une personne morale qui est un investisseur qualifié tel que défini à l'Article 2(1)(e) de la Directive Prospectus ; ou (b) dans n'importe quelles autres circonstances qui ne nécessitent pas la publication par Solvay d'un prospectus conformément à l'Article 3 de la Directive Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « l'offre au public de valeurs mobilières » signifie une communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, tel que cela peut varier dans un Etat Membre en fonction de la mesure transposant la Directive Prospectus dans tel Etat Membre, et l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE (et les modifications s'y rapportant, y compris la Directive Modificative de 2010, dans la mesure où celle-ci a été transposée dans l'Etat Membre Pertinent), et inclut toute mesure de transposition pertinente dans l'Etat Membre Pertinent, et l'expression « Directive Modificative de 2010 » signifie la Directive 2010/73/UE.

La présente communication s'adresse uniquement à (i) des personnes en dehors du Royaume-Uni ou (ii) à l'intérieur du Royaume-Uni, des personnes qui ont une expérience professionnelle concernant les investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion), Order 2005, tel que modifié (« l'Ordre »), ou qui sont des « high net worth entities », et autres personnes auxquelles elle peut être adressée légalement, relevant de l'Article 49(2) de l'Ordre (ces personnes, ensemble, étant les « Personnes Pertinentes »). Tout investissement ou toute activité d'investissement concernés par la présente communication seront accessibles uniquement à, et ne seront réalisés qu'avec, des Personnes Pertinentes. Toute personne qui n'est pas une Personne Pertinente ne peut agir ou se fonder sur ce document ou son contenu.

**NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AU SEIN OU À
DESTINATION DES ETATS-UNIS, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE OU DU JAPON, OU TOUTE AUTRE
JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.**

 [SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER @SOLVAYGROUP](#)

Groupe international de chimie et de matériaux avancés, **SOLVAY** accompagne ses clients dans la recherche et la conception de produits et solutions de haute valeur ajoutée qui contribuent à répondre aux enjeux d'un développement plus durable : utiliser moins d'énergie, réduire les émissions de CO₂, optimiser l'utilisation des ressources naturelles, améliorer la qualité de vie des consommateurs. Solvay sert de nombreux marchés tels que l'automobile, l'aéronautique, les biens de consommation, la santé, l'énergie, l'environnement, l'électronique, la construction ou encore diverses applications industrielles. Le Groupe, dont le siège se trouve à Bruxelles, emploie environ 30 000 personnes dans 53 pays, et a réalisé un chiffre d'affaires pro forma d'environ 12 milliards d'euros en 2014. Solvay SA ([SOLB.BE](#)) est coté à la bourse [EURONEXT](#) de Bruxelles et de Paris (Bloomberg : [SOLB.BB](#) - Reuters : [SOLB.BR](#)).

Lamia Narcisse
Media Relations
+33 1 53 56 59 62

Caroline Jacobs
Media Relations
+32 2 264 1530

Maria Alcon
Investor Relations
+32 2 264 1984

Geoffroy Raskin
Investor Relations
+32 2 264 1540

Bisser Alexandrov
Investor Relations
+32 2 264 3687

This press release is also available in English. - Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar.